

2018

Janvier - Février

Editeur responsable : Yannic Pieltain

Publication du SeDEF
Namur - Luxembourg
Rue de l'Evêché, 5
5000 Namur



ÉCLAIRAGES



Sommaire

Édito	3
Vers une entrée coordonnée dans le plan de pilotage	4
Vers un enseignement plus inclusif	7
Invitation 20 mars	9
Recruter brancher - Job école.....	10
Gestion d'entité - Vers la construction d'un outil standardisé.....	11
Les jardins d'Oxylière	12
Communiquer avec les parents.....	22
Remplacer une direction.....	24
Enseignants Formateurs	29
Pourcent Zone.....	31

ÉCLAIRAGES



Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

Houffalize vient de se clôturer avec, selon les premiers échos, une belle unanimité de satisfaction pour l'ensemble des services et de l'ensemble des directeurs.

La résidentielle 2018 est avant tout le produit d'un travail des services de la Fédération en collaboration avec les antennes diocésaines. Chacun, selon ses compétences, est mobilisé pour construire et assurer un panel de formations qui répondent aux besoins actuels des directions dans l'objectif de la mise en œuvre des Plans de pilotage dans les écoles.

Cette harmonie à faire réseau est à souligner quand on constate l'importance cruciale des défis posés à nos écoles. Nul doute que cette capacité à nous fédérer sera un atout considérable pour les relever individuellement ou collectivement.

Aujourd'hui, tandis que les directions attachées aux écoles du premier tiers se mettent en marche, les autres directions se voient amenées à réfléchir à la candidature de leur enti-

té pour l'entrée dans le processus du Plan de Pilotage.

À l'entame de ces réflexions, nous voudrions réaffirmer combien il sera important de considérer davantage encore l'entité comme le centre des collaborations, des échanges, des solidarités et de mutualisations de compétences et de moyens. Cette conviction est un préalable à la réussite des défis que devront relever nos établissements.

Gageons dès lors que, quelle que soit la date d'entrée dans le Plan de pilotage, c'est cette conviction nourrira l'unité de nos écoles, l'envie de créer et de renforcer des synergies pour être plus solidaires et plus forts ensemble.

En attendant, toute l'équipe du SeDEF vous remercie de votre présence à Houffalize, de votre confiance dans l'impartialité nos futures décisions d'identification des entités pour le Plan de pilotage et de votre enthousiasme à œuvrer au bon fonctionnement de vos écoles.

*Pour l'équipe diocésaine,
Y. Pieltain*

ÉCLAIRAGES

Vers une entrée coordonnée dans le plan de pilotage



Le décret relatif à la mise en oeuvre des plans de pilotage dans les établissements scolaires (art 68 du décret Mission) prévoit l'entrée des écoles dans la démarche d'écriture et de négociation de leur Plan de Pilotage en trois phases annuelles.

Pour les directions des écoles de l'enseignement fondamental, cette entrée dans le dispositif signifie aussi la possibilité de disposer d'une aide administrative. Dans une relative urgence, le premier tiers a débuté le processus au 1er septembre de cette année.

Pour le second tiers, les candidatures devront être rentrées à l'Administration à la fin du mois de juin par l'intermédiaire de l'organe de représentation des Pouvoirs Organisateurs (SEGeC). Si l'ensemble des candidatures proposées ne correspondait pas au tiers de la population scolaire du niveau concerné, un arbitrage sera pratiqué par le Cabinet (ajout de grosses structures en cas de déficit, retrait des plus petites en cas de dépassement de la norme).

Face à ce cadre, le réseau a mandaté les diocèses pour coordonner l'identification des 2ème et 3ème tiers.

Etant donné le lien entre plans de pilotage et aide administrative pour le niveau Fondamental, il nous a semblé que le niveau de l'entité pouvait garantir l'équité entre toutes les écoles, l'accompagnement de tous les établissements et éviter la concurrence entre écoles du même réseau.

Les directeurs diocésains ont, par ailleurs, souhaité collaborer avec les associations de directeurs pour dégager des critères qui permettront d'identifier les écoles de la seconde (septembre 2018) et la troisième (septembre 2019) vagues d'entrée dans le processus des plans de pilotage.

Un groupe technique composé des directeurs diocésains, de Conseillers pédagogiques et de représentants des Associations de directions s'est constitué pour élaborer une proposition concertée.

In fine, nous comptons bien entendu sur l'engagement des établissements à respecter les choix issus de cette large concertation.

Concrètement

Si les P.O. ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en oeuvre des Plans de pilotage, les directions sont bien au centre du leadership pédagogique du processus.

Au niveau de l'enseignement fondamental,

Durant le mois de janvier, les formations résidentielles des directions du fondamental aborderont largement plusieurs volets du processus Plan de pilotage. Nous sommes convaincus que ces journées permettront aux directions de mieux se projeter dans les défis qui les attendent.

Dans la foulée de ce séminaire, il sera important pour chaque P.O. de programmer une réunion de Pouvoir Organisateur entre le 1er février et le 15 février pour entendre la direction et ensuite exprimer

- Son souhait d'entrer dans le processus au 1/9/2018 ou au 1/9/2019
- Son souhait de privilégier la date d'entrée dans le processus ou la nécessité d'une entrée coordonnée avec son niveau secondaire

Vers une entrée coordonnée dans le plan de pilotage



Nous demandons enfin à chaque **Conseil d'entité** (pour le niveau fondamental) de se réunir **entre le 15 et le 28 février 2018** pour ramener les positions de chaque P.O. et définir une position commune de l'entité qui sera relayée au Bureau diocésain pour le 1er mars au plus tard.

Le Bureau diocésain se veut disponible pour participer à la réunion du Conseil d'Entité et amener des clarifications éventuelles.

En quoi consiste la proposition d'accompagnement en vue de la rédaction du Plan de Pilotage ?

Le processus d'accompagnement d'un établissement pour la construction de son plan de pilotage s'étale sur une période de deux ans.

- Ce processus comporte une dizaine de rencontres animées par le Conseil pédagogique en entité,
- Une formation de trois journées à Houffalize
- L'organisation de deux à trois journées de formation en école par la direction.

Une aide administrative est octroyée aux écoles de plus de 180 élèves et aux écoles de moins de 180 élèves à conditions que ces dernières se conventionnent pour atteindre un minimum de 180 élèves. Ceci implique une nécessaire réflexion sur des collaborations et des synergies à renforcer ou à construire entre écoles d'une même entité, et ceci, quelles que soient leurs tailles.

Les services diocésains invitent dès lors les entités à se mettre en réflexion pour coordonner leur entrée dans le processus du Plan de pilotage. Dès à présent, les conseillers CoDiEC sont disponibles pour aider à une réflexion au niveau de votre entité. Un document servira de base à une réflexion en entité et sera remis au Directeur diocésain entre la résidentielle 2017 et le 1er mars 2018.

Au niveau de l'enseignement secondaire

En quoi consiste la proposition d'accompagnement en vue de la rédaction du Plan de Pilotage ?

Le séminaire ADINA-ADILUX des 31 janvier, 1^o et 2 février 2018 sera entièrement consacré au processus de pilotage des établissements dans ses dimensions de plan stratégique, de leadership partagé, de construction d'équipe notamment.

Une formation générale sera proposée par l'Institut de Formation en cours de carrière pour poser le cadre en début de processus et concernera la direction de chaque établissement.

Le dispositif d'accompagnement du diocèse Namur-Luxembourg des établissements de l'enseignement secondaire comportera au moins 4 séances collectives de travail portant au minimum sur :

- La compréhension générale du processus de réflexion, puis d'écriture et enfin de mise en oeuvre et d'évaluation du changement par le plan de pilotage, ainsi que l'identification de l'ensemble des acteurs concernés ;
- Le travail de mesure et d'identification des zones d'amélioration à privilégier en fonction du prescrit et des spécificités de

ÉCLAIRAGES

Vers une entrée coordonnée dans le plan de pilotage



l'établissement à l'aide de différents outils à adapter au terrain, puis la définition d'objectifs de changement ;

- L'utilisation d'indicateurs pour définir les marges de progression attendues puis mesurer les progrès

Les candidatures du secondaire seront reçues dès janvier à l'adresse mail: secretariat.sedess@codiecnalux.be, et pour le 1er mars au plus tard. Service Diocésain de l'Enseignement Rue de l'Evêché, 5 - 5000 Namur - Tél: 081/25 03 60 - Fax: 081/25 03 69

Le groupe technique se réunira le 5 mars 2018 au bureau diocésain de Namur et, sur base des éléments fournis par les entités et des éléments fournis par les écoles du secondaire, construira un échancier qui sera proposé aux Associations de direction. Nous vous informerons bien entendu de l'issue de cette concertation.

Dans l'espoir que cette large concertation permette à l'ensemble des établissements un accompagnement coordonné de qualité, nous restons bien entendu à la disposition de chacun pour apporter tous les éléments de clarification nécessaires.

Yannic Pieltain et Philippe Englebert

ÉCLAIRAGES



aujourd'hui, comme vous le savez, la mise en place d'aménagements raisonnables s'inscrit comme une évolution cohérente de l'intégration vers un enseignement plus inclusif. Elle se concrétise, entre autres, par la création de classes intégrées dans l'enseignement ordinaire à visée inclusive. Cette formule permet aux enfants qui ont des besoins particuliers d'être entourés d'une équipe pluridisciplinaire pour vivre des activités avec l'ordinaire ou avec une équipe spécialisée.

L'intégration a permis depuis de nombreuses années des partenariats très riches entre écoles de l'enseignement ordinaire et d'enseignement spécialisé, ceux-ci menés souvent en inter-réseaux au bénéfice des élèves. C'est ainsi que plusieurs centaines de projets ont été initiés et se poursuivent actuellement dans notre Diocèse.

Aujourd'hui, l'inclusion se présente comme une avancée significative pour la scolarisation de certains enfants à besoins spécifiques. Nous en sommes convaincus et nous avons d'ailleurs l'objectif au sein de notre réseau de pouvoir soutenir le développement de ce type de projet qui permettrait ainsi de scolariser ces enfants au cœur même de l'enseignement ordinaire.

Cet objectif s'inscrit lui-même dans l'axe numéro 4 du pacte pour un enseignement d'excellence qui précise qu'il est nécessaire de favoriser l'école inclusive dans l'enseignement éducatif tout en développant des stratégies de lutte contre l'échec, le décrochage, le redoublement. **Dans son avis numéro 3**, le Groupe central confirme d'ailleurs l'importance de pouvoir le plus possible **répondre aux besoins spécifiques des élèves dans l'enseignement ordinaire, décroisonner et recentrer l'enseignement spécialisé moyennant une approche cohérente des aménagements raisonnables. A cela, il faut ajouter que l'intégration fait partie**

intégrante des stratégies visées dans le futur plan de pilotage des établissements.

L'inclusion est donc une nouvelle étape et une suite cohérente au décret sur l'intégration, déjà bien en place dans notre enseignement.

Mais l'inclusion va plus loin car elle suppose **une transformation profonde des mentalités** au sein de notre société et dans l'enseignement, au sein de nos équipes éducatives.

La convention des droits de l'Homme prône un droit à une éducation qui ne souffre aucune discrimination

Dans l'école, la diversité des élèves ne doit plus être considérée comme un problème mais comme une **opportunité d'enrichir les apprentissages.**

Une équipe éducative prête à construire un tel projet suppose **une direction et une équipe qui tolère, accueille, célèbre la différence et non la compétition entre individus.**

Il faut également savoir que, dans tout projet de partenariat...

- l'inclusion (classe intégrée dans l'enseignement ordinaire à visée inclusive) favorise la collaboration sur site entre les équipes éducatives d'enseignement ordinaire et d'enseignement spécialisé, ce qui constitue sans nul doute une réelle source d'enrichissement des compétences de chacun.
- l'inclusion (classe intégrée dans l'enseignement ordinaire à visée inclusive) permet de développer au cœur des écoles en projet les valeurs essentielles de respect, de tolérance, de solidarité...
- l'intégration, l'inclusion sont possibles entre écoles de réseaux différents.



Des partenariats sont possibles tant à l'interne du réseau qu'avec d'autres réseaux. Rappelons que toute école fondamentale peut recourir aux compétences de Madame Ludivine Halloy et Laurent Gruson dans les compétences respectives et M. Patrick Leenaerts vient en soutien pour tout projet porté par le secondaire. Ajoutons que la CFWB a détaché le temps d'une année scolaire une personne en inter-réseaux pour promouvoir et accompagner l'émergence de ces projets.

Nous sommes TOUS concernés par l'accueil d'enfants à besoins spécifiques dans nos écoles.

Dans ce cadre, nous organisons le 20 mars prochain à Ciney Expo pour l'ensemble des directions du fondamental et du secondaire de Namur et de Luxembourg ainsi que des centres PMS une journée consacrée à l'ensemble de ces mécanismes (intégration, inclusion, aménagements raisonnables). Cette journée vise à informer et faire émerger ces projets au bénéfice des enfants qui nous sont confiés.

Une invitation vous a été envoyée récemment.

Pour l'heure, nous vous invitons à porter la réflexion au sein de votre équipe éducative, de votre entité de toute instance concernée par cette thématique importante.

*Pour l'équipe diocésaine,
Yannic Pieltain*





INVITATION

La convention des droits de l'Homme prône un droit à une éducation qui ne souffre d'aucune discrimination.

L'axe numéro 4 du pacte pour un enseignement d'excellence s'inscrit pleinement dans ce principe et précise qu'il est aujourd'hui nécessaire de favoriser la mixité de l'école inclusive dans l'enseignement éducatif tout en développant des stratégies de lutte contre l'échec, le décrochage, le redoublement.

Dans son avis numéro 3, le Groupe central confirme d'ailleurs l'importance de pouvoir le plus possible répondre aux besoins spécifiques des élèves au sein même de l'enseignement ordinaire. Il faut décloisonner et recentrer l'enseignement spécialisé moyennant une approche cohérente des aménagements raisonnables.

Dans ce contexte, l'inclusion est donc une nouvelle étape et une suite cohérente au décret sur l'intégration, déjà bien en place dans notre enseignement.

Mais l'inclusion va plus loin car elle suppose une **transformation profonde des mentalités** au sein de notre société et dans l'enseignement, au sein de nos équipes éducatives.

Dans l'école, la diversité des élèves ne doit plus être considérée comme un problème mais comme une **opportunité d'enrichir les apprentissages**.

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,
Chers collègues,

Aujourd'hui, comme vous le savez, l'accompagnement de l'enfant à besoins spécifiques concerne désormais plus que jamais tous les acteurs de l'enseignement. Celui-ci est en effet amené à prendre la place qui lui revient au cœur de notre enseignement ordinaire.

Pour ce faire, l'enseignement spécialisé se voit reconnu et conforté car il jouera dans cet objectif un rôle essentiel dans les partenariats qui devront être mis en place.

La mise en place d'aménagements raisonnables s'inscrit comme une évolution cohérente de l'intégration vers un enseignement plus inclusif.

Bien entendu, cela suppose une **information précise du cadre et des ressources disponibles pour nos écoles mais surtout une transformation profonde des mentalités** au sein de notre société et dans l'enseignement, au sein de nos équipes éducatives. **Cela suppose des équipes prêtes à tolérer, accueillir, reconnaître la différence et non la compétition entre individus.**

Intégration, inclusion, P.A.R.I., Pôles,...seront donc au cœur de notre journée diocésaine des directions qui se déroulera cette année

**Ensemble vers un enseignement plus inclusif...
le mardi 20 mars 2018 à Ciney-Expo de 8h30 à 15h00**

L'objectif de cette journée sera bien d'informer et de sensibiliser pour susciter le développement futur de **projets et de partenariats locaux**.

Quelle place sommes-nous capables de donner à ce défi dans nos écoles ?
Nous tenterons d'y apporter ensemble des éléments de réponses.

Les inscriptions sont attendues pour le lundi 5 mars 2018 au plus tard [via notre site codiecnalux.com](http://codiecnalux.com).

Dans l'espoir de vous rencontrer nombreux autour d'un défi commun. Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information éventuel,

Bien à vous,

Yannic Pieltain
Directeur diocésain
Fondamental



Philippe Englebert
Directeur diocésain
Secondaire et supérieur



Recruter branché

VOUS RECHERCHEZ UN(E) ENSEIGNANT(E), UN(E) INTÉRIMAIRE ?
TROUVER LE BON PROFIL N'EST PAS TOUJOURS CHOSE AISÉE.

JobEcole EST LA SOLUTION POUR VOS RECRUTEMENTS !

JobEcole est une plateforme web développée pour l'enseignement fondamental catholique qui organise la rencontre entre l'offre et la demande. Opérationnelle depuis 2013 à Bruxelles et dans le Brabant wallon, elle s'adresse aujourd'hui à tous les établissements de l'enseignement libre. Cet outil indispensable s'adapte à tous les besoins (Tutoriel en ligne).

JobEcole vous permet de :

- diffuser une offre d'emploi facilement et rapidement ;
- consulter une base de données alimentée directement par les chercheurs d'emploi ;
- diffuser des appels à candidature pour des fonctions de sélection et de promotion.

Pas encore d'accès ? Demandez votre identifiant et votre mot de passe par courriel à info@jobecole.be

www.jobecole.be

N'hésitez pas à faire
connaître **JobEcole**
auprès des enseignants
et intérimaires
que vous rencontrez !

Postuler ?
www.jobecole.be >
POSTULER



Retrouvez-nous
sur Facebook !



Processus d'accompagnement des Entités et/ou ORCE tout au long d'une année scolaire.

Chers Collègues,

Nul ne contestera aujourd'hui le rôle essentiel joué par l'entité. Le fonctionnement de celle-ci dépend en grande partie d'une bonne collaboration entre les directions et les membres des P.O. Le Président d'entité ayant la lourde tâche de coordonner l'ensemble.

Régulièrement, nous devons constater des lacunes ou erreurs dans la collecte et la communication de données à l'Entité et/ou ORCE. Ces erreurs liées aux chiffres de populations scolaires, aux reliquats et à l'utilisation de ceux-ci peuvent s'avérer lourdes de conséquences pour certaines écoles, spécialement au moment de la répartition du capital périodes et de son application.

D'autre part, certaines obligations ne sont pas respectées au moment de l'engagement des enseignants prioritaires et des dossiers de mise en disponibilité et réaffectation ne sont pas complétés ou envoyés dans les délais aux personnes concernées.

Le Conseil CoDiEC planche actuellement sur un dossier qui proposera un processus standardisé d'accompagnement des entités et/ou ORCE tout au long d'une année scolaire. Celui-ci s'adressera en priorité au Président d'entité et/ou à son secrétariat mais il vous permettra de planifier efficacement les différentes tâches à réaliser en vue de la préparation de ces réunions.

Bien entendu, nous avons sollicité la compétence et l'expérience de plusieurs secrétaires d'entité et collecté les bonnes pratiques rencontrées dans vos entités. Nous avons enfin associé le service juridique de la Fédération pour valider l'ensemble de l'outil.

Par ce travail nous espérons vous soutenir plus concrètement encore dans votre travail administratif au quotidien. Nous ne manquons pas de vous présenter et vous faire parvenir ce dossier dès qu'il sera finalisé.

WAGNER Philippe
Conseiller Codiec



Que 2018 soit! C'est le souhait le plus court et le plus complet. Mettez chacun, pour accompagner ce verbe, les compléments, choisissez des sujets, variez les attributs et ponctuez votre année en accord avec vos envies. Nous sommes heureux de vous retrouver dans nos jardins enneigés. Et en ce début d'année, nous vous proposons de revenir sur notre journée de respiration sur l'écoute.

Nous vous invitons à consulter notre site pour toutes vos recherches de textes, animations, prières...
www.codiecnalux.com

Et pour vos demandes, nous restons à votre service et répondrons avec plaisir à vos
mailsoxylierre@codiecnalux.be

Isabelle, Brigitte, Alain et Laurence



Retour sur la journée de respiration sur l'écoute

Ces 27 et 28 novembre derniers, nous avons eu le plaisir de vous rencontrer en nombre à nos deux journées pour les directions du fondamental et du secondaire. Nous avons sélectionné ensemble trois temps pour nous replonger dans cette ambiance ou s'y baigner si vous n'avez pas eu l'occasion d'être des nôtres.

- Le premier temps qui fut consacré à la rencontre de Jean-Pol Gallez avec un exposé proposé sur le thème «écouter pour engendrer». Vous trouverez une large synthèse de cette présentation dans cet article.
- Le second temps fut un temps réservé à l'accueil par les congrégations visitées et notamment à travers un moment de partage proposé par le Père Lorent de Maredsous.
- Le troisième temps fut réservé à la découverte de quatre ateliers à l'écoute du monde, de ses difficultés, de ses curiosités, de ses douleurs parfois. Nous vous proposons également de retrouver les coordonnées de ces associations ci-dessous.



Photocommunity



A l'écoute de soi

C'est parce que l'intuition est surhumaine qu'il faut la croire ; c'est parce qu'elle est mystérieuse qu'il faut l'écouter ; c'est parce qu'elle semble obscure qu'elle est lumineuse.» Victor Hugo, Proses Philosophiques

«Vous êtes-vous parfois replié en vous-même, plongeant vos yeux dans votre propre mystère, songeant et sondant ? Qu'avez-vous vu ? Une immensité. Une immensité, noire pour quelques-uns, sereine pour quelques autres, trouble pour la plupart.

Presque tous les penseurs qui se recueillent et méditent aperçoivent en eux-mêmes (c'est-à-dire dans l'univers, l'homme étant un microcosme) une sorte de vide d'abord terrible, toutes les hypothèses des philosophies et des religions superposées comme des voûtes d'ombre, la causalité, la substance, l'essence, le dôme informe de l'abstraction, des porches mystérieux ouverts sur l'infini, au fond, une lueur. Peu à peu des linéaments se dessinent dans cette brume, des promontoires apparaissent dans cet océan, des fixités se dressent dans ces profondeurs ; une sorte d'affirmation se dégage lentement de ce gouffre et de ce vertige.

Ce phénomène de vision intérieure est l'intuition.

...L'intuition est à la raison ce que la conscience est à la vertu : le guide voilé, l'éclairer souterain, l'avertisseur inconnu, mais renseigné, la vigie sur la cime sombre. Là où le raisonnement s'arrête, l'intuition continue. L'escarpement des conjectures ne l'intimide pas. Elle a de la certitude en elle comme l'oiseau. L'intuition ouvre ses ailes et s'envole et plane majestueusement au-dessus de ce précipice, le possible. Elle est à l'aise dans l'insondable ; elle y va et vient ; elle s'y dilate ; elle y vit. Son appareil respiratoire est propre à l'infini. Par moments, elle s'abat sur quelque grand sommet, s'arrête et contemple. Elle voit le dedans.

Le raisonnement vulgaire rampe sur les surfaces ; l'intuition explore et scrute le dessous.

L'intuition, comme la conscience, est faite de clarté directe ; elle vient de plus loin que l'homme ; elle va au-delà de l'homme ; elle est dans l'homme et dans le mystère ; ce qu'elle a d'indéfini finit toujours par arriver. Le prolongement de l'intuition, c'est Dieu. Et c'est parce qu'elle est surhumaine qu'il faut la croire ; c'est parce qu'elle est mystérieuse qu'il faut l'écouter ; c'est parce qu'elle semble obscure qu'elle est lumineuse.»

Victor Hugo



A l'écoute de Dieu, de Jésus et de la tradition chrétienne

1. Compte-rendu de la conférence de Jean-Pol Gallez; «écouter pour engendrer», notes et synthèse de Yannic Pieltain.

INTRODUCTION

La Tradition chrétienne passe avant tout par des visages qui depuis deux mille ans, incarnent la religion chrétienne.

La Tradition, bien plus qu'une transmission stricte de rites ou de dogmes, est donc avant tout la transmission d'une expérience de rencontre qui donne sens, souffle et enthousiasme.

Le Christianisme est avant tout un grand projet d'humanisation.

Ecouter pour engendrer

1. Thème de l'écoute dans les écritures

Shema veut dire «écoute».

L'écoute est dès lors un préalable à la Foi. L'écoute est en outre toujours en lien avec la pratique. Il y a un lien étroit entre écoute, action et amour.

«Aime ton prochain comme toi-même». Ce commandement est repris sous différentes formes dans les 4 évangiles. Mais il constitue sans nul doute le plus grand commandement reposant sur l'amour de Dieu auquel le Christ ajoute l'indissociable amour du prochain.

«Montre-nous le Père» et Jésus répond «qui m'a vu, a vu le Père».

Thomas ne croit pas à la résurrection, alors Jésus répond: «Parce que tu m'as vu, tu as cru; Heureux celui qui croit sans voir».

Dans la plupart des religions, l'apparition du dieu est importante. Dans notre religion, ce n'est pas la vision de Dieu ou de Jésus qui est importante mais sa Parole et l'écoute de celle-ci.

Dieu, on ne peut pas le voir mais on peut s'en forger une image par les rencontres qu'il vit et qui sont rapportées dans l'Évangile.

Saint-Paul dit «La Foi naît de l'audition».

On ne peut donc avoir accès à Dieu que par l'intermédiaire de la relation. La Parole prime sur la vision dans la tradition judéo-chrétienne.

Jamais on n'a écrit sur le physique de Jésus; c'est ainsi une manière pour nous de s'intéresser à ce qu'il dit plutôt qu'à ce qu'il est.

Mathieu écrit: «Ce ne sont pas ceux qui disent 'Seigneur, Seigneur' qui entreront dans le royaume des Cieux mais celui qui fait la volonté de mon Père». On voit bien là le lien étroit entre l'écoute et l'action.

L'écoute n'est jamais passive, elle est bien toujours active dans la tradition chrétienne. La Foi, lorsqu'on la relie à l'écoute c'est forcément découvrir une personne qui met la relation au centre par l'écoute et la parole en jeu.



a) Jésus en situation d'écoute dans l'Évangile

Comment peut-on qualifier l'attitude d'écoute de Jésus dans les Évangiles ?

Jésus n'a rien écrit, dit Théobald. Il ne crée pas de religion. Il laisse les autres écrire son histoire. Ce sont des témoins qui ont écrit sur lui. Jésus, lui, se contente d'entrer en relation avec les autres. Ce qui est important pour Jésus, c'est bien de mettre au centre la rencontre et de laisser ensuite cette rencontre agir.

Jésus est donc décentré de lui-même. C'est l'autre qui est important pour Lui et Il rencontre universellement, sans exclusion de culture, de classe ou de religion.

2. Approche pratique

a) Étude de 2 cas

Philippe Back

Philippe Back a fait l'expérience de la maladie par un cancer de la langue. Dans son témoignage, il raconte que la maladie et la douleur sont importantes mais que c'est surtout la personne qui est au centre. La maladie est une épreuve qui touche notre identité profonde et questionne notre utilité. C'est ce que la personne vit et l'expérience qu'elle traverse qui est central. La maladie agit comme révélateur de notre identité.

On cherche souvent à donner un sens à ce que le malade vit. Or, le malade vit à travers la maladie un non-sens profond. Pour ceux qui nous sont proches, on n'accompagne par la maladie mais seulement la personne qui la traverse.

Le malade fait ainsi l'expérience du non-sens de la souffrance. Jésus lui-même ne donne aucun sens à cette souffrance. Le malade expérimente l'absurde. Nous ne devons pas chercher à donner un sens à la maladie.

La rédaction des Évangiles procède du même mode. Les évangélistes ne parlent pas d'eux-mêmes mais de Jésus et des rencontres qu'il vit tout au long de sa vie. Chacun a accès à Jésus en le découvrant à travers sa relation avec les autres.

C'est ce qu'un éducateur, un parent doit retenir de l'Évangile.

L'éducateur et le parent sont là pour l'enfant, pour le faire grandir par la relation.

L'enfant est central dans l'éducation et celui qui éduque est décentré, il n'est qu'un révélateur.

L'attitude de Jésus est **hospitalière, décentrée et universelle.**

Don Bosco

Don BOSCO a vécu dans ce souci de relation pédagogique avec les jeunes. Don Bosco par sa pratique a mis sur pied un système préventif sur base de trois aspects.

- Entrer en relation avec un jeune, c'est d'abord l'aimer. Le jeune doit se sentir aimé.

- Pour les accompagner, il faut les aider à avoir des projets, des objectifs, développer leur ambition.

- La religion vient compléter cette éducation. Là, il se sent écouté, pardonné et peut se permettre d'avancer. La religion émane d'abord d'une spiritualité humanisante.

Sur base de cette relation, se construit un schéma type de relation, de rencontre que Don Bosco a avec les jeunes :

- Quel est ton prénom ? (Cela évoque et respecte l'identité de la personne rencontrée)



On a pourtant souvent envie d'encourager ...et même si cela part du bon sens, c'est au contraire contre-productif.

Quelle attitude a Jésus dans la souffrance ?

Jésus n'a jamais donné aucun sens à la souffrance. Rappelons-nous que sur la croix, il souhaite s'en éloigner. Il se montre au contraire profondément humain dans la souffrance qu'il vit sur le chemin de croix.

Dans l'Évangile, nous découvrons cette même humanité lorsqu'il accompagne l'autre qui souffre. Il va chercher à guérir. Il va valoriser la personne par rapport à la maladie. Il cherche une parole de Vérité et d'Autorité.

Dans sa propre souffrance, Philippe Back témoigne d'une personne qui lui a dit « je ne sais pas si tu pourras reparler ou pas mais ce qui est important pour moi est de vivre ce que tu as à vivre le plus dignement possible parce que tu le sais. Un jour viendra ou d'une manière ou d'une autre nous serons à ta place. Si tu vis dignement ce que tu as à vivre maintenant, tu nous aides pour ce jour-là. »

On touche bien ici au concept de Vérité et de l'Autorité.

La parole d'Autorité a d'abord une fonction d'engendrement; je prononce une phrase d'origine

La parole d'Autorité a une fonction de conservation (transmettre); je transmets quelque chose.

La parole d'Autorité a une fonction de différenciation; je souhaite autonomiser mon interlocuteur dans ce qu'il vit, prononcer une parole qui relance.

- D'où-viens-tu? (Cela permet d'identifier le passé, les origines et les racines, indissociables de l'identité)

- Que sais-tu faire? (Cela repose sur la mobilisation des ressources du jeune, cela évoque l'avenir du projet, de son projet.

Jean-Marie Petitclerc travaille en France avec des jeunes de banlieue.

Le jeune doit effectuer 4 passages et donc faire 4 deuils.



<p>La parole d'autorité est relationnelle et s'efface tandis que la parole de pouvoir est institutionnelle et se maintient.</p>	
<p>Dans le rapport pédagogique avec les élèves, il est intéressant d'avoir les deux. Quand suis-je dans une relation de pouvoir, quand suis-je dans une relation d'autorité?</p>	<p>L'éducateur doit accompagner le jeune à faire progressivement ces 4 deuils. Se rendre compte au fil de la relation que</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'adulte n'est pas parfait - Je jeune n'est pas parfait - Deuil du rêve au projet réaliste - Deuil des images de Dieu (Dieu magicien, ...)

b) Reprise réflexive (que retenir de ces exemples?)

Dans les exemples cités plus haut, on peut se dire que lorsqu'on accompagne quelqu'un, on se met d'abord dans une situation d'apprentissage soi-même. On se met dans l'apprentissage avec la personne. **C'est le pari de l'éducabilité de tout jeune.**

Michel de Certeau a la conviction que « tout éducateur expérimente cela, si vraiment, il donne la parole à qui doit prendre la parole à son compte. Dérouté par le devenir de son œuvre, il découvre en son fils, en son élève ou en son « dirigé » le visage méconnaissable qu'il croyait façonner à son image. Il y discernerait pourtant l'accomplissement de son propre dessein, une naissance à laquelle il travaillait sans pouvoir encore la mesurer. Ce visage l'invite à méditer un amour fidèle à sa loi. Si le grain ne meurt... »

L'éducateur a une mission de décentrement de soi pour laisser la place à la naissance de l'autre.

Le jeune attend d'abord d'avoir des adultes en face de lui droits, debout, vrais.

Le dessaisissement de soi est la condition de l'accomplissement de l'œuvre.

Quelle est l'œuvre que j'ai à accomplir dans ma vie?

Pour pouvoir donner sa place à l'autre, il faut avoir rencontré son propre dénuement.

3. Approche théologique a) Christianisme et humanisme

Le christianisme n'est pas une religion comme les autres.

Elle est un formidable projet humaniste. Le christianisme est un nouvel humanisme avant d'être une religion.

Joseph Moingt est théologien. Il nous livre le fruit de sa propre réflexion.

- Jésus-Christ propose en fait une évolution capitale de l'évolution de l'humanité.

- o On passe avec lui de l'obéissance à la loi à une obéissance à sa propre conscience. La conscience invite à faire ses propres choix. On n'adore plus Dieu pour Dieu mais tout



se passe avant tout par la relation à son prochain.

o Traiter les autres comme j'aimerais être traité par eux.

- Ce changement vient accomplir l'attente humaine la plus ancestrale de salut.
- L'homme est devenu de plus en plus libre et responsable. On assiste à la «disparition de l'Évangile» pour laisser la place aux «valeurs évangéliques» à travers notre propre humanisme.
- Joseph Moingt observe que Jésus a inscrit la prédication de Dieu dans l'Humanisme et les humanismes. Il y a un lien étroit entre la philosophie et la théologie. La philosophie émane de la théologie à travers les valeurs qu'elle porte. L'humanisme a besoin de l'Évangile pour porter la dignité humaine à son plus haut niveau.

En synthèse, Joseph Moingt nous dit que **«le salut chrétien est aidé par l'humanisme à chercher le bien de l'homme tout entier déjà dans le temps présent et l'humanisme a besoin de l'Évangile pour porter l'idée de la dignité humaine au plus haut niveau.»**

Cet humanisme spirituel a façonné notre culture orientale et ses philosophies.

b) Et le cours de religion ?

Tout cursus de religion, de citoyenneté et de philosophie ne peut que faire droit à cette histoire du christianisme puisqu'elle en est le fruit. L'Humanisme ne peut être infidèle à sa source. Notre réflexion humaniste émane de notre origine chrétienne.

L'hostilité à la référence chrétienne tient davantage aux dérives de l'Église qui a tenté de mettre davantage en avant ses dogmes et

ses rites plutôt que cette expérience de rencontre humaine. Il faut maintenant repenser un projet global et faire droit à cette complémentarité de la Foi et de la Raison.

Un cours de religion sans réflexion serait un catéchisme sans histoire ni expériences

Le cours d'EPC sans réflexion chrétienne serait l'apologie de valeurs sans origine ni racines

Conférence de Jean-Paul Gallez

Orval et Maredsous, 27 et 28 novembre 2017

Yannic Pieltain

Le texte du conférencier peut être découvert sur notre site www.codicnalux.com dans les pages Oxylierre. Nous vous en souhaitons bonne lecture.

2. Temps d'intériorité, par le Père Lorent de Maredsous

Bienvenue à toutes et tous pour ce moment d'intériorité au milieu de votre journée de travail.

Comme vous êtes dans une abbaye bénédictine, je vous propose de faire une «lectio divina», c'est-à-dire de vous imprégner d'un passage biblique en le lisant avec votre intelligence, votre cœur et votre mémoire.

Quand une personne se présente au monastère pour devenir moine, saint Benoît ne demande qu'une chose: qu'on se préoccupe de voir si ce novice cherche vraiment Dieu. Dans le passage que nous lirons, nous verrons deux personnes chercher Dieu avec une certaine angoisse. Personne n'a dit que chercher Dieu se fait dans la tranquillité! Et dans un autre passage de sa règle, saint Benoît demande au moine de ne rien préférer à l'amour du Christ.



Cette recherche de Dieu se fait dans l'amour, l'amour qui nous porte vers Dieu, mais aussi et surtout l'amour qui nous vient de Dieu. Lisons ce passage.

Luc 2, 41-52

Les parents de Jésus se rendaient chaque année à Jérusalem pour la fête de la Pâque. Et lorsqu'il eut douze ans, ils y montèrent selon la coutume de la fête, et une fois les jours accomplis, comme ils s'en retournaient, le jeune Jésus resta à Jérusalem à l'insu de ses parents. Croyant qu'il était dans la caravane, ils firent une journée de chemin, et ils le recherchaient parmi leurs parents et connaissances. Et ne le trouvant pas, ils s'en retournèrent, toujours à sa recherche, à Jérusalem.

Or, au bout de trois jours, ils le trouvèrent dans le temple, assis au milieu des docteurs, les écoutant et les interrogeant; et tous ceux qui l'entendaient étaient stupéfaits de son intelligence et de ses réponses. Et, en le voyant, ils furent frappés d'étonnement, et sa mère lui dit: «Mon enfant, pourquoi nous as-tu fait cela? Vois! Ton père et moi, nous te cherchons, tourmentés.» Et il leur dit: «Pourquoi donc me cherchiez-vous? Ne saviez-vous pas que je dois être aux affaires de mon Père?» Et eux ne comprirent pas la parole qu'il leur avait dite.

Et il descendit avec eux et vint à Nazareth; et il leur était soumis. Et sa mère gardait fidèlement toutes ces choses en son cœur. Et Jésus avançait en sagesse, en taille et en grâce, devant Dieu et les hommes.

Pour illustrer votre journée et pour la «diviniser» si vous voulez, je vous propose cette étonnante anecdote de Jésus échappant à la vigilance de ses parents pour dialoguer au Temple avec les docteurs de la Loi. C'est un Jésus qui doit vous toucher, vous pouvez le voir tous les jours: il est dans le tronc com-

mun de vos écoles. Soit en 6ème primaire, soit en 1ère secondaire.

A travers cet épisode de la vie de Jésus, Luc vise quelque chose d'important: il met en avant le fait que le jeune veut devenir adulte et désire déjà s'occuper des affaires de son Père. Jésus, comme tous les adolescents, cherche son identité. Certes, il a sa famille, les figures de Joseph et de Marie. Mais manifestement, Jésus cherche et trouve sa véritable identité par sa filiation à Dieu. Jésus est fils de Dieu, pas parce qu'on le lui a dit, mais parce qu'il l'a trouvé lui-même dans le Temple. Chacun de nos élèves est fils ou fille de son idéal qui dépasse le cadre familial. Veillons à leur présenter des temples aujourd'hui pour les aider à trouver leur idéal.

Contempons aussi Marie et Joseph. D'une certaine manière on rentre dans l'intimité de leur couple. Aujourd'hui, on dirait qu'on les accompagne durant leurs vacances annuelles. Certes ils vont au Temple, mais ils sont avec des amis, on fera les magasins à Jérusalem, on se retrouvera ensemble pour manger. On n'y pense pas assez, mais c'est un véritable couple qui est là, avec ses joies: on est en vacances; avec ses angoisses: l'enfant a disparu. Quand vous perdez un enfant, votre cœur se contracte d'une manière indicible. Vous avez-vous mêmes vos familles, mais dans votre travail, dans votre mission, vous en rencontrez aussi de nombreuses et dans une variété inédite dans l'histoire. Et pourtant, toutes ces familles ont quelque chose en commun avec la «sainte famille».

Pour terminer, remarquons le sérieux avec lequel les docteurs de la Loi s'entretenaient avec ce jeune garçon. Cette scène biblique vous rejoint immédiatement, car vous êtes les Docteurs de la loi pour tous nos jeunes qui fréquentent les écoles. L'intelligence d'un jeune se forme surtout grâce au sérieux avec lequel on établit un dialogue réel avec lui. C'est ainsi qu'il peut progresser et s'améliorer.



Votre thème de la journée est celui de l'écoute. Voici un passage de l'évangile où le fils de Dieu se met à l'écoute des maîtres, et où les maîtres l'écoutent et sont même capables d'être stupéfaits! Puis-je vous poser cette question? Etes-vous encore stupéfaits devant vos élèves. C'est une cause de votre joie.

Enfin, quand Jésus rentre à Nazareth, conscient de sa filiation divine, on dit qu'il grandissait devant Dieu et les hommes. Mais il ne grandit pas n'importe comment! Lui, le Messie semble reprendre les caractéristiques des 3 premiers rois d'Israël, les trois premiers messies: Jésus grandit en taille: il devient grand comme était grand le roi Saül; Jésus grandit en grâce, il devient beau comme était beau le roi David; enfin Jésus grandit en sagesse: il devient intelligent comme était intelligent le roi Salomon. Si vous voulez, on retrouve trois types de formation: celle technique qui convient à Saül, le soldat; celle artistique de David, le poète; et enfin l'humaniste qui est celle de Salomon. Aucune différence entre eux: tous les trois étaient des messies, choisis par Dieu. Soyons à l'écoute de nos jeunes pour être attentifs au profil messianique qui est en chacun d'eux.

Père Lorent, Maredsous

A l'écoute du monde

Durant l'après-midi, nous avons proposé quatre ateliers à l'écoute du monde, de ses difficultés, de ses curiosités et découvertes, de ses douleurs parfois. Nous vous proposons de retrouver les coordonnées de ces différentes associations ci-dessous.



Pour que la Terre tourne plus JUSTE !

Adresse de contact: entraide@entraide.be

Un espace SOS 'bisou et câlin' dans votre école ?



SOS VILLAGES
D'ENFANTS

Adresse de contact: denis@sos-villages-enfants.be



Adresse de contact: anne-sophie.montoisy@rcf.be



Adresse de contact: info@sosenfantsabandonnes.be



Jeudi 1er mars de 20h00 à 22h00
Champion HENALLUX Département Pédagogique
(Hall polyvalent)

Conférence

**COMMUNIQUER
AVEC LES PARENTS
POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES**

Benjamin CHEMOUNY



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
FONDAMENTAL | FORMATION



Entrée gratuite

Réservation souhaitée : FoCEF Namur-Luxembourg
081 250 385 ou focef.nalux@segec.be

41034

Conférence

Communiquer avec les parents pour la réussite des élèves par Benjamin CHEMOUNY

La place des parents à l'école ne va pas de soi : les apprentissages se font généralement loin des parents... et c'est bien ainsi ?!

Pourtant, de nombreux textes recommandent de prendre davantage en considération les familles. Cela soulève plusieurs questions importantes :

- Pourquoi les relations avec les parents d'élèves sont-elles parfois tendues ?
- En quoi ces relations peuvent-elles favoriser la réussite des élèves ? Leur bien-être ?
- Comment favoriser une communication de qualité ? Quels sont les moyens pour y parvenir ?

Benjamin Chemouny se propose d'améliorer les relations avec les familles, en s'engageant dans une démarche volontariste :

- comprendre les enjeux de ce partenariat ;
- décrire les situations de communication entre parents et enseignants ;
- proposer des conseils et astuces pour un meilleur dialogue.

En fin de compte, **l'objectif est de construire une relation de confiance** non pas de façon aléatoire mais par la mise en place d'une réflexion et d'une planification des actions à entreprendre.

Les élèves ont beaucoup à gagner d'une alliance entre les adultes qui les accompagnent au cours de leur éducation !

Conférencier

Professeur des Écoles en France (instituteur primaire au CP), Benjamin CHEMOUNY milite pour une place accrue de la communication à l'école, dans la formation initiale et continue afin de renforcer la professionnalisation du métier d'enseignant. Depuis plusieurs années, il accompagne des enseignants qui entrent dans le métier. Il collabore également à la revue "La classe", dans laquelle il tient la rubrique "Le geste professionnel".

Enfin, il est membre de l'AGSAS, association de soutien au soutien, qui accompagne les enseignants dans leur travail. Il est aussi membre de ATD Quart Monde.

Il est auteur de plusieurs ouvrages dont « Communiquer avec les parents pour la réussite des élèves » (Ed. Retz - 2014) qui s'inscrit dans cette démarche, afin de prendre en compte le rôle clé des familles dans la scolarité des élèves.

Dates/horaire

Judi 1^{er} mars 2018
de 20h00 à 22h00

Public

Enseignant(e)s du fondamental
Toute personne intéressée

Vidéo sur :
https://www.youtube.com/watch?v=toqKNsOn_1M

Lieu

Hall polyvalent - HÉNALLux
Département pédagogique de Champion
Place du Couvent, 3
5020 CHAMPION

Attention : Entrée par la rue Nouri Cortil
(accès et fléchage à partir de l'entrée i)



ET SI NOTRE DIRECTEUR(TRICE) QUITTAIT L'ÉCOLE ?

Dans la vie d'une école, tout acteur est indispensable au bon fonctionnement de l'institution. Mais il est un acteur incontournable qui, à lui seul, constitue la courroie de transmission de toute une communauté éducative : la direction.

Tôt ou tard, tout P.O. se voit confronté à devoir remplacer sa direction !

Que ce soit pour un intérim de quelques semaines, pour une orientation vers d'autres fonctions au sein du réseau ou pour un départ à la pension, le remplacement de la direction fait partie intégrante de la vie d'une école. Le subventionnement d'un intérimaire dans la fonction de direction est possible dès que l'absence de celui-ci est d'au moins 10 jours ouvrables sauf dans le cas d'écoles plus réduites où le remplacement est possible avant. Une école ne peut rester sans direction. L'absence trop longue d'une direction pourrait avoir des conséquences en termes de conditions de subventionnement.

Trop peu nombreux sont les P.O. ou les directions qui se sont préparés à temps à cette éventualité. Ceci peut alors prendre l'établissement au dépourvu. Démission, maladie, changement d'affectation, nouvelle orientation du directeur ;

il faut être prêt à tout moment à appréhender ce moment important.

Pas convaincu ? Savez-vous alors que, dans notre diocèse...

- plus de 10% des P.O. sont confrontés chaque année à ce défi
- près de 30% de nos directions ont entre 57 et 64 ans

Force est de constater que ces constats sont en constante augmentation. Les exigences de plus en plus grandes de la fonction, les opportunités d'évolution (Conseil pédagogique, inspection, changement d'école...) entraînent un turn-over plus important des directions.



Aujourd'hui plus que jamais, il est donc indispensable d'anticiper la réflexion pour éviter de devoir agir dans la précipitation le moment venu.

- Quel est aujourd'hui le **rôle d'une direction**? A-t-il une **lettre de mission** adaptée et négociée?
- Quel **profil de direction** privilégierions-nous aujourd'hui dans notre école?
- Un **remplaçant** est-il désigné lorsque la direction vient à s'absenter?
- Quel **accompagnement** et quel **soutien** le P.O. apporte-t-il aujourd'hui à la direction?
- Quand et comment prenons-nous des **moments d'évaluations** avec la direction?
- Et si notre directeur était indisponible, existe-t-il un **registre des documents importants, des adresses des personnes ressources, de codes d'accès** pour permettre une continuité du service?
- Identifions-nous un enseignant de notre école pour, au minimum, assurer une transition, voire reprendre le flambeau?
- ...

Autant de questions que tout P.O. doit se poser pour garantir à toute la communauté éducative la poursuite harmonieuse du service à l'enfant.

Pour mener à bien cette réflexion, des outils existent, tant au niveau diocésain qu'au niveau du SeGEC.

En septembre 2016, grâce aux échanges réguliers et à la collaboration entre les différents diocèses, nous avons pu mettre en ligne sur notre site codiecnalux.be divers documents :

- [Un vade mecum de la direction](#). Remis à jour chaque année, il propose à toute direction un condensé des tâches à accomplir en lien avec un échéancier de l'année.
- [Un guide des données utiles](#), qui sera bien utile pour y retrouver les personnes ressources, les codes, documents et procédures en cas de changement de direction inopiné ou préparé.

ABSENCE DE LA DIRECTION POUR MISSION

Il arrive régulièrement dans une école que la direction doive s'absenter de l'école pour participer à une réunion, une formation, ... Cette absence doit faire l'objet d'un ordre de mission signé par le P.O.

Tout P.O. se doit de désigner (avec son accord) un membre du personnel qui assurera la gestion courante de l'école lors ces absences.

- La désignation de cette personne de contact doit faire l'objet d'une information à l'ensemble des acteurs de l'école
- Cette désignation ne doit pas être confondue avec le remplacement de la direction absente pour maladie, accident, ...
- Dans l'impossibilité de désigner une personne de contact, le P.O. assurera une permanence et/ou sera joignable rapidement pour tout incident.

ÉCLAIRAGES



BIEN CHOISIR UNE DIRECTION, L'ACCOMPAGNER ET LA SOUTENIR...

C'EST GARANTIR L'AVENIR DE L'ECOLE...

Pour un intérim de 15 semaines ou moins, le P.O. peut désigner sans appel à candidature ni profil. Attention, dès lors que plusieurs intérim successifs atteignent 15 semaines, l'Administration demandera au P.O. de se justifier si celui-ci ne lance pas un appel à candidatures (fin de l'année proche, retour imminent du titulaire...)

Par contre, tout P.O. doit légalement lancer une procédure de recrutement d'un directeur dès lors que **la durée de vacance de l'emploi dépasse 15 semaines**.

Cette procédure comporte **9 étapes**, toutes indispensables.

Dans chacune des étapes, le bureau diocésain peut vous accompagner avec l'appui des services spécialisés du SeGEC.

SEDEF

	Action du P.O.	Offre de services du SeDEF
Étape 1	Rédaction du profil par le P.O. avec prise d'avis obligatoire de l'ICL, CE/CPPT ou, à défaut la délégation syndicale ou en cas d'absence, de l'Assemblée Générale du personnel.	Le profil doit être construit et adapté aux spécificités et aux besoins de l'établissement. Le bureau diocésain, à titre exemplatif, peut fournir au P.O. des exemples de profils.
Étape 2	Rédaction de l'appel à candidatures avec ses 3 annexes obligatoires (la délimitation des paliers auxquels le P.O. ouvrira l'appel, les conditions d'accès à la fonction, le profil). Concernant la délimitation des paliers, le P.O. peut également ajouter l'article « mobilité » pour permettre à une direction déjà en place de postuler dans sa propre école. Concernant les conditions d'accès à la fonction, les fonctions de directions d'école maternelle, primaire ou fondamentale sont bien des fonctions distinctes qui impliquent des titres différents. Concernant le modèle d'appel à candidatures, celui-ci a été fixé en commission paritaire et ne peut pas être modifié.	Tous ces documents figurent en modèles sur le site du SeGEC avec toute une série de commentaires utiles. Le bureau diocésain peut conseiller le P.O. dans la rédaction de l'appel ou simplement l'épauler dans la relecture et la validation de celui-ci. Il le fera suivant le cas avec l'appui des services juridique du SeGEC
Étape 3	Diffusion de l'appel (interne (obligatoire) et/ou externe (facultatif). La durée de diffusion n'est pas fixée par la loi.	Le bureau diocésain peut procéder à la diffusion très large de l'appel. Il est également conseillé d'insérer l'appel sur Jobécole .

Remplacer une direction



Etape 4	Audition des candidats	Le directeur diocésain ou un Conseiller CoDiEC peut assister le P.O. lors des auditions. Nous pouvons également proposer des structures d'auditions, laissant toutefois au P.O. le soin d'opérer la sélection finale du candidat.
Etape 5	Désignation du candidat avec motivation positive sur base du profil initial (Attention toutefois au respect initial des paliers)	Le Service CoDiEC peut, avec l'appui du service juridique du SeGEC, relire la motivation positive en regard du profil défini avant l'envoi aux candidats non retenus.
Etape 6	Rédaction d'une lettre de mission adaptée à l'établissement négociée avec le candidat directeur	Le Conseil CoDiEC peut accompagner le P.O. dans cette tâche importante. Il est fortement déconseillé de se limiter à recopier littéralement le modèle proposé par le SeGEC. Chaque lettre de mission doit être adaptée à la situation et aux besoins de l'établissement et négociée avec le candidat. Un dossier complet figure sur le site du SeGEC .
Etape 7	Mise en place d'un accompagnement dans l'insertion professionnelle du directeur	Le Conseil CoDiEC et le Conseil pédagogique invitent systématiquement le directeur stagiaire à un collectif d'insertion professionnelle. Il appartient au directeur stagiaire de rejoindre ce collectif. Cela n'élude pas la responsabilité du P.O. à vérifier l'accompagnement et la formation du candidat. L'inertie du P.O. durant le stage du directeur pourrait mettre ultérieurement celui-ci en difficulté au moment de se libérer du candidat qui ne répondrait pas à ses attentes.
Etape 8	Evaluations obligatoires conformes au statut sur base de la lettre de mission. Quand l'emploi est définitivement vacant, la 1 ^{ère} évaluation intervient entre le 9 ^e et le 12 ^e mois de la 1 ^{ère} année de stage. Il en est de même pour la 2 ^e année. Ces échéances peuvent être prolongées en raison de congés de maladie du directeur stagiaire.	Le P.O. prévoira des moments de rencontres informelles avec le directeur stagiaire et organisera au minimum les deux évaluations légales. Le Conseil CoDiEC peut mettre à disposition des outils d'évaluation et assister à l'évaluation du directeur stagiaire. Le bureau diocésain envoie systématiquement tant au P.O. qu'au candidat directeur un rappel de ces deux moments d'évaluations.
Etape 9	Nomination de la direction obligatoire si le candidat réunit les conditions suivantes : - Il possède 2 évaluations positives ; - Il possède les 5 attestations de formation ; - Il occupe un emploi définitivement vacant depuis 2 ans Mais possibilité de prolongation en cas d'évaluation réservée ou à la demande du directeur stagiaire.	Attention, la procédure est stricte et contraignante. Nous conseillons de suivre scrupuleusement la procédure.

Remplacer une direction



Pour assurer la pertinence et la légalité de chacune de ces étapes, un document complet ([Vade Mecum](#)) est disponible sur le site du SeGEC.

Le Bureau diocésain se veut disponible pour accompagner l'ensemble du processus. Le non-respect de l'une de ces étapes peut mettre en difficulté le P.O. ultérieurement (non-paiement du candidat directeur, difficulté de nomination, difficulté pour se séparer d'un directeur...)

Forts de cette information et dans la perspective d'une plus grande anticipation, nous invitons déjà tout P.O. à porter dans un prochain Conseil d'Administration une réflexion sur la succession de la direction.

Le bureau diocésain se veut disponible pour apporter, avec les services du SeGEC, toutes les informations complémentaires éventuelles.

Pour le Conseil CoDiEC (service P.O. diocésain)

Yannic Pieltain, Directeur diocésain



*Vous avez une expertise pédagogique à partager ?
Vous êtes passionné par une thématique ?
Former des enseignants est votre prochain challenge ?*

Devenez enseignant-formateur pour la FoCEF !

Nous vous offrons :

- *L'opportunité de partager votre expérience*
- *Des moments de formation professionnelle*
- *Une rémunération en tant que formateur*
- *Une priorité d'inscription à tous nos modules FoCEF*
- *Votre remplacement lorsque vous donnez des formations (non valable pour les enseignants issus du spécialisé)*

Vous vous engagez à :

- *Nous envoyer un cv avant le 15 avril et nous rencontrer dans le courant du mois d'avril 2018*
- *Suivre 2 journées de formation en mai et juin 2018 (avec possibilité de remplacement)*
- *Accompagner 2 jours un de nos formateurs sur le terrain entre septembre et décembre 2018*
- *De janvier à juin 2019, donner 2 jours de formation minimum et participer à 3 après-midis de préparation, partage et évaluation du processus*

Bien entendu, votre engagement dans ce projet nécessite l'autorisation de votre direction.

Contactez-nous !

Pour Bruxelles-Brabant
focef.bxl@segec.be
02 663 06 64
Pour Liège
focef.liege@segec.be
04 230 57 26/27

Pour Namur-Luxembourg
focef.nalux@segec.be
081 250 385
Pour le Hainaut
focef.hainaut@segec.be
065 377 748



**SE FORMER
POUR
RÉINVENTER
SON MÉTIER**



! WANTED!

La FoCEF recherche enseignants-formateurs!

Vous avez dans votre équipe un enseignant passionné, expert dans un domaine et avide de partager son expertise avec d'autres enseignants? C'est peut-être un enseignant-formateur qui s'ignore!

Un enseignant-formateur, c'est un enseignant qui, quelques jours par an, devient formateur pour d'autres enseignants du réseau. Devenir enseignant-formateur, c'est valoriser son expérience et l'image de toute une école.

Si vous connaissez un candidat potentiel, merci de lui partager le document joint.

Nous lui proposons :

- L'opportunité de partager son expérience
- Des moments de formation professionnelle
- Une rémunération en tant que formateur
- Une priorité d'inscription à tous nos modules FoCEF
- Son remplacement lorsqu'il donnera des formations (non valable pour les enseignants issus du spécialisé)

Il s'engage à :

- Nous envoyer un cv avant le 15 avril et nous rencontrer courant avril 2018
- Suivre 2 journées de formation en mai et juin 2018 (avec possibilité de remplacement)
- Accompagner 2 jours un de nos formateurs sur le terrain entre septembre et décembre 2018
- De janvier à juin 2019, donner 2 jours de formation min. et participer à 3 mercredis après-midis de préparation, partage et évaluation du processus

L'engagement d'un enseignant dans ce type de projet ayant des implications organisationnelles pour l'école, il nécessite votre accord. Si vous souhaitez en parler avec nous, nous sommes à votre disposition.

*Pour la FoCEF Namur-Luxembourg
Anne GILBERT et Etienne TAQUET*



SE FORMER
POUR
REINVENTER
SON METIER



Les Conseils de Zone de Namur et de Luxembourg ont pris de nouvelles décisions concernant la rétrocession automatique des périodes zonales dans le cadre de l'activation du pourcent zone.

- Il s'agit de modifications qui tiennent compte de la réalité d'écoles organisant plusieurs implantations contributrices
- Il s'agit de vigilances qui tiennent compte de l'évolution annuelle des indices socio-économiques des écoles/implantations

Aussi, afin de faire le point et d'informer le plus clairement possible l'ensemble des écoles, vous trouverez ci-dessous un texte avalisé par les Conseils de Zone de Namur et de Luxembourg en février qui détaille l'ensemble du mécanisme.

MECANISME POURCENT ZONE

Décisions prises par les Conseils de Zone de Namur et de Luxembourg – FEVRIER 2018

SYNTHESE - CALCUL DES RELIQUATS ET DES PERIODES ZONALES

Pourcent Zone (Article 36)

L'article 36 du Décret-cadre permet de prélever, des périodes dont le nombre est égal ou inférieur à 1% (si le pourcentage déterminé est inférieur à 1, il comprend au maximum deux chiffres derrière la virgule). La décision de l'application de cette mesure à l'ensemble de ses écoles est du ressort de chaque Pouvoir organisateur ou groupe de pouvoirs organisateurs pour l'enseignement libre subventionné. Elle est soumise à l'avis préalable de la Commission zonale de gestion des emplois dans l'enseignement subventionné.

Dans nos zones de Namur et de Luxembourg, cette ponction a été portée à son minimum, soit 0,25%. « Cette activation est tacitement reconduite moyennant une évaluation annuelle du mécanisme par le Conseil de Zone. Elle pourra être revue à la demande d'une entité avant le 15 janvier pour l'année scolaire suivante. »(extrait des R.O.I. des Conseils de Zone de Namur et de Luxembourg)

ATTENTION, POUR LES ECOLES OU IMPLANTATIONS A COMPTAGE SEPRE DES CLASSES 1 A 5

Concernant la ponction « pourcent zone » :

- La législation dispense de contribution les implantations en encadrement différencié qui appartiennent, aux classes 1 à 3. Ces implantations ne génèrent donc pas de périodes au pourcent zone. **L'indice socio-économique de référence est l'indice applicable au 1er septembre. L'Administration s'est engagée à le communiquer aux écoles pour le 30 avril de l'année précédente. Cet indice est repris en septembre pour chaque implantation dans le logiciel Primver.**
- Les Conseils de Zone ont pris la décision d'immuniser les écoles ou implantations à comptage séparé des classes 4 et 5 et à rendre automatiquement la (les) périodes générées au pourcent zone pour ces écoles ou implantations à comptage séparé. Celles-ci généreront donc la (les) période(s) mais la(les) retrouveront automatiquement (Attendre toutefois confirmation du CZ).



Pour le reliquat - Entité, l'ensemble des implantations de l'entité bénéficiaires de l'encadrement différencié (**classes 1 à 5 et en phasing out**) récupère globalement ses périodes.

ATTENTION, POUR L'ENSEMBLE DES ECOLES OU IMPLANTATIONS A COMPTAGE SEPARÉ

Les Conseils de Zone de Namur et de Luxembourg ont également pris la décision de prévoir un mécanisme de rétrocession

- à toute école ou implantation à comptage séparé qui, sans activation du pourcent zone, ne générerait pas de reliquat à l'entité. *Cela veut dire que ces écoles (implantations) génèrent des périodes à la Zone (article 36) et les retrouvent après décision des Conseils de Zone. (Attendre confirmation des Conseils de Zone)*
- à toute école qui organiserait plusieurs implantations contributrices. Pour ces écoles, l'ensemble de l'école ne contribuera que...
 - pour 1 période maximum si le total des élèves primaires de ses implantations est inférieur à 319
 - pour 2 périodes maximum si le nombre d'élèves primaires de ses implantations est égal ou supérieur à 319

Cela veut dire que ces écoles (implantations) génèrent des périodes à la Zone (article 36) et les retrouvent partiellement après décision des Conseils de Zone. (Attendre confirmation des Conseils de Zone)

Attention, pour rappel, si une école ou implantation à comptage séparé ferme, le nombre d'élèves primaires au 15 janvier est multiplié par 1,2. Ce résultat constitue le nombre de périodes à ajouter aux reliquats de l'entité.

Modification éventuelle de la répartition des périodes (article 37 du Décret-Cadre)

Pour des raisons pédagogiques, notamment en raison de modifications importantes du nombre d'élèves dans certaines écoles ou implantations à comptage séparé entre le 15 janvier et le 30 septembre sans atteindre les 5 %, la répartition des périodes entre ces écoles ou implantations pourra être modifiée, après avoir pris l'avis de l'organe de concertation (voir chapitre 3.5.) par le Pouvoir organisateur ou le conseil d'entité.

POUR LES AIDER DANS CETTE TACHE IMPORTANTE QUI REQUIERT PRECISION ET COLLABORATION, DE NOMBREUSES ENTITES UTILISENT LE LOGICIEL ENTITE.



Vu ces imprécisions avant le 15 mai, (communication de l'indice socio-économique en avril, passage des vérificateurs jusqu'au 15 mai, ...) aucune décision ferme ne devrait être prise mais chacun peut déjà avoir un aperçu de la situation.

Concernant la ponction zonale :

Entre le 15 mai et le 30 mai (date limite de vérification), le Président du Conseil d'Entité remet au Président du Conseil de Zone un relevé par implantation des nombres de population scolaire au 15 janvier (avec coéf 1,5). Ensemble, ils vérifient le calcul des périodes ponctionnées par la Zone et établissent les rétrocessions automatiques aux écoles/implantations à comptage séparé suivant les règles du Conseil de Zone.

Dès que les calculs ont été validés pour l'ensemble des entités de la Zone, le Président du Conseil de Zone informe les Présidents d'entité du solde de périodes non utilisées.

Pour Le Luxembourg, c'est le Conseil de Zone qui décide de l'attribution de ces périodes aux écoles en fonction des demandes et en informe l'Administration.

Pour Namur, le Conseil de Zone répartit les périodes proportionnellement dans les entités. Le Conseil d'entité prend décision sur ces périodes et informe la décision du Conseil de Zone par écrit. Le Président du Conseil de Zone en informe alors l'Administration.

Sur la Zone de Namur, le nombre de périodes que chaque entité pourra récupérer se fera sur la base de la formule suivante :

$$\text{Nbre pér récupérées} = \frac{\text{Nbre périodes cédées à la Zone}}{\text{Nbre de périodes total de la Zone}} \times \text{Solde de périodes de la Zone}$$

Attention, chaque école doit veiller à la concordance stricte entre les périodes telles qu'elles sont affectées par le Conseil de Zone aux écoles et les périodes transcrites dans les documents PRIMVER des écoles.

Les Conseils de Zone ont pris la décision qu'une situation de recomptage dans une entité au 1er octobre ne pourra avoir d'incidence sur les décisions prises avant le 30 juin. Les aménagements devront se faire entre les périodes de reliquat et la ponction zonale générée par l'entité elle-même.

Les Conseillers CoDiEC se tiennent à disposition des directions, P.O. et secrétaires d'entité pour toute question de clarification relative à ces différents mécanismes.

ÉCLAIRAGES